

**72525 - Actions de sensibilisation
à la sécurité routière**

**Proposition d'attribution de subventions et
d'approbation de conventions à conclure avec
le comité départemental de la Prévention
Routière du Bas-Rhin, Vélo Emploi et le
Comité d'Action Deux Roues (CADR67)**

Rapport n° CP/2018/075

Service gestionnaire :

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour l'année 2018 aux associations "La Prévention Routière", Vélo Emploi et le Comité d'Action Deux Roues (CADR67) et d'approuver les termes des projets de conventions annuelles à conclure avec le Département . Ces associations interviennent pour des actions de sensibilisation des Bas-Rhinois à la sécurité routière et des déplacements.

Dans le cadre de ses compétences, le Département contribue à l'amélioration de la sécurité routière sur les voies départementales et concernant la mobilité des collégiens.

Ces interventions s'inscrivent, soit dans le cadre de l'aménagement du réseau routier départemental, soit pour des actions en direction des usagers de la route et des transports, dont les comportements souvent inadaptés demeurent le principal facteur d'accidents de la circulation.

Il est proposé que pour mener à bien ces actions auprès du public, le Département attribue des subventions et conclut des partenariats avec des associations : Comité d'Action Deux Roues (CADR 67) et Vélo emploi pour les actions « vélo » dans les collèges, et le comité départemental de La Prévention Routière du Bas-Rhin auprès du grand public.

1. Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation d'un projet de convention à conclure avec le comité départemental de La Prévention Routière

Le plan d'action qu'il est proposé pour l'année 2018, porte sur l'organisation de séances de sensibilisation à la sécurité routière :

- dans des établissements scolaires (notamment dans des écoles primaires du département), dans les collèges de Haguenau, Saverne, Sarre-Union, Bouxwiller et Geispolsheim, ainsi qu'à l'IUT d'Ilkirch, aux lycées Notre Dame de Sion et René Cassin à Strasbourg, le Lycée Koeberlé de Sélestat, le CFA d'Eschau, et l'Epide de Strasbourg ;
- pour les travailleurs de l'ESAT de Strasbourg Canardière et Bischwiller ainsi que pour l'APEI du Centre-Alsace ;
- en faveur de la sécurité des deux roues motorisés ;
- à destination des seniors, en prévention des risques routiers ;

D'autre part, l'association La Prévention Routière mène des actions de sensibilisation lors d'événementiels nationaux ou locaux (par exemple l'opérations « capitaine de soirée » en faveur des jeunes avec la désignation d'un conducteur sobre pour ramener ses amis en toute sécurité), et demeure un centre de ressources au profit des Communes et des enseignants par la mise en place de documentation et de logiciels spécifiques à l'éducation routière.

Afin de conforter l'activité de cette association et de marquer l'implication du Département dans l'amélioration de la sécurité routière, il est proposé de décider d'attribuer au comité départemental de La Prévention Routière du Bas-Rhin une subvention de fonctionnement de 8 900 € et d'approuver les termes du projet de convention annuelle à conclure pour 2018, joint au présent rapport, concernant l'ensemble des actions de prévention et de formation à la sécurité routière.

2. Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation d'un projet de convention à conclure avec l'association Vélo Emploi

Depuis l'année 2000, le Département soutient financièrement l'association Vélo Emploi en lui attribuant une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association afin de contrôler les vélos des collégiens du Bas-Rhin.

Ainsi, l'association intervient dans certains collèges du Bas-Rhin durant l'année scolaire pour y effectuer un contrôle technique des vélos. La vérification des vélos est éventuellement complétée par de petites réparations urgentes réalisées par les techniciens de l'association.

Pour l'année 2018, il est proposé que l'association Vélo Emploi intervienne dans les 23 collèges suivants du Bas-Rhin :

Territoire Nord : BRUMATH, DRUSENHEIM, HAGUENAU Foch et Kléber, HERRLISHEIM, HOERDT, LA WANTZENAU, SELTZ, SOUFFLENHEIM, SOULTZ-SOUS-FORÊTS et WISSEMBOURG

Territoire EMS : SOUFFELWEYERSHEIM

Territoire Ouest : DETTWILLER, SAVERNE Poincaré et MARLENHEIM

Territoire Sud : BARR, BENFELD, DUTTLENHEIM, HEILIGENSTEIN, MOLSHEIM Bugatti, RHINAU, ROSHEIM et SUNDHOUSE

Ces interventions se dérouleraient selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Afin de poursuivre ce partenariat et de marquer l'implication du Département dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association Vélo Emploi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer d'une subvention de 13 000 € à cette association pour l'année 2018 et d'approuver les termes du projet de convention à conclure, tel que joint au présent rapport.

3. Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation d'un projet de convention à conclure avec le Comité d'Action Deux Roues (CADR 67)

Depuis l'origine de sa création, le Comité d'Action Deux Roues du Bas-Rhin bénéficie du soutien financier du Département, notamment sous forme d'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association, afin de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture.

L'association CADR 67 intervient en complémentarité avec Vélo Emploi également mandaté par le Département pour effectuer le contrôle technique de vélos dans des collèges du Bas-Rhin.

Pour l'année 2018, il est proposé que l'association CADR 67 intervienne dans 2 domaines d'actions :

3.1 Action 1

Il est proposé de contribuer à l'amélioration de la sécurité routière des cyclistes collégiens. Cette proposition d'action consiste à contrôler l'état des vélos des collégiens, fournir des conseils aux élèves pour maintenir leur vélo en bon état et à les sensibiliser au respect des autres usagers et du Code de la route.

Il est proposé que l'association CADR 67 intervienne dans les 19 collèges du Bas-Rhin suivants :

Territoire Nord : BISCHWILLER André Maurois et Saut du Lièvre et SCHWEIGHOUSE sur MODER

Territoire EMS : ECKBOLSHEIM, GEISPOLSHEIM, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Parc et Roseaux, MUNDOLSHEIM, SCHILTIGHEIM Leclerc et Rouget de Lisle et VENDENHEIM

Territoire Sud : CHATENOIS, ERSTEIN, MOLSHEIM Henri Meck, MUTZIG, OBERNAI Europe et Freppel, SELESTAT Beatus Rhenanus et Jean Mentel

Cette liste de collèges est proposée en complémentarité avec la liste d'intervention prévue pour Vélo Emploi. Ces actions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés. Chaque cycliste se verrait remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, serait renseignée pour chaque établissement visité.

3.2 Action 2

Il est proposé que la subvention permette à CADRE 67 d'intervenir auprès des salariés de 5 entreprises du Bas-Rhin pour le contrôle des vélos des salariés dans le cadre de démarches internes de gestion des déplacements.

Les entreprises concernées seraient les suivantes :
ROQUETTE à Beinheim, MESSIER-BUGGATTI-DOWTY à Molsheim, SIEMENS SAS et SEW USOCOME à Haguenau, et DE DIETRICH THERMIQUE à Mertzwiller.

Ces opérations consisteraient à effectuer le contrôle technique des vélos des salariés et à dispenser des conseils utiles pour la pratique du vélo. La vérification des cycles serait complétée par de petites opérations urgentes effectuées par les techniciens de l'association. Chaque cycliste se verrait remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation.

Afin de poursuivre ce partenariat et de marquer l'implication du Département dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association CADR 67, il est donc proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à cette association une subvention de 13 100 € pour l'ensemble des actions à conduire au cours de l'année 2018 et d'approuver les termes du projet de convention à conclure, tel que joint au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43242	65-6574-621	35 420,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association La Prévention Routière pour l'année 2018 et décide d'attribuer une subvention de 8 900 € en 2018 à cette association ;

- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association Vélo Emploi pour l'année 2018 et décide d'attribuer une subvention de 13 000 € en 2018 à cette association ;

- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association CADR 67 pour l'année 2018 et décide d'attribuer une subvention de 13 100 € en 2018 à cette association ;

- approuve les termes des projets des conventions 2018 à conclure entre le Département et respectivement les associations La Prévention Routière, Vélo-Emploi et CADR 67, joints à la présente délibération ;

- autorise son président à signer ces trois conventions.

Strasbourg, le 28/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY